

mort est anti-religieuse, anti-sociale et anti-nationale parce qu'elle est un homicide de fait, du moment qu'elle peut faire tomber la tête d'un innocent pour celle d'un coupable ; responsabilité qui incombe à ceux qui l'approuvent et en demandent le maintien tout aussi bien qu'à ceux qui l'appliquent et la font exécuter.

Il n'est, dans les lois divines comme dans les lois humaines, qu'un seul moyen pour donner satisfaction au sang versé : faire du meurtrier un repentant capable de donner la vie qu'on lui a laissée pour racheter sa faute et se réhabiliter aux yeux de tous ; ce que, seuls, les principes de haute moralité et de philanthropie humanitaire peuvent enseigner. Nous livrons à qui de droit.

FIN

ORDRE DE MÉLUSINE

CHEVALERIE D'HONNEUR

DE SON ALTESSE MARIE DE LUSIGNAN

Princesse de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie

NOTICE HISTORIQUE

Au XII^e siècle, deux ordres de chevalerie ont été fondés par la maison royale de Lusignan, qui a porté les couronnes de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie : l'ORDRE DE MÉLUSINE

et l'ORDRE DE L'ÉPÉE. L'ORDRE DE MÉLUSINE, essentiellement humanitaire et scientifique, fondé en 1186 par la belle reine Sybille, épouse de Guy, roi de Jérusalem, reçut son nom en souvenir de la fée Mélusine, la mère légendaire et le génie tutélaire de la maison de Lusignan. L'ORDRE DE L'ÉPÉE, chevalerie de bravoure et de vaillance militaire, institué en 1193, par Guy de Lusignan, roi de Jérusalem, lors de sa prise de possession de l'île de Chypre, et réorganisé par le roi Pierre I^{er}, en 1360.

L'ORDRE DE L'ÉPÉE, dont le nom s'était rapidement répandu dans le monde entier, était un des Ordres les plus célèbres du moyen-âge. La famille de Lusignan en a gardé toujours la Grande Maîtrise.

Les Chevaliers de l'ORDRE DE MÉLUSINE étaient agréés par la Reine, ou à son défaut, par une princesse de la Maison Royale. Ils étaient tenus de pratiquer les vertus humanitaires, de briller par leur dévouement à la foi chrétienne et de se faire les propagateurs de la Religion, de la Charité, des Arts et des Sciences.

Bien antérieurement à ces deux Ordres royaux existait l'ORDRE DE SAINTE-CATHÉRINE du Mont-Sinaï, fondé en 1063 par Roland de Lusignan, surnommé *Bras-de-Fer*, avec le concours de seigneurs croisés. C'était une confraternité chevaleresque, demi-religieuse dont le but fut de défendre le tombeau du Christ et de protéger les fidèles qui se rendent en pèlerinage aux Lieux Saints.

La princesse Marie de Lusignan, épouse de Monseigneur le prince Guy de Lusignan, a vu se grouper autour d'elle une foule de personnes distinguées, professant l'amour du prochain et la religion du Beau et du Grand.

Comme le nombre des personnes de mérite qui aspiraient à l'honneur d'appartenir à cette phalange d'élite devenait de jour en jour plus considérable, son Altesse, par une pensée pieuse et délicate, a voulu rattacher le présent au

être atteintes que dans l'état de passivité, et que le procédé de développement est simplement un moyen de détruire tout degré de *volonté* que la personne peut posséder. Cette destruction, ou dans un terme plus adouci, cette *sujétion* de la volonté humaine aux forces spirituelles, est une des plus grandes malédictions que la plupart des médiums puissent s'infliger, car ils abandonnent ainsi la possession de leur âme et de leur corps à des pouvoirs et à des forces dont ils ignorent entièrement la nature ; ils « se précipitent en aveugles, là où les anges redoutent de pénétrer ». Les spirites en général, et les médiums spirites en particulier, sont de tous les gens, les plus aisément trompés et égarés ; non pas toutefois qu'ils manquent de discernement ou de sens commun, mais parce qu'ils manquent de *connaissance*, ils attribuent aux âmes désincarnées des phénomènes qui pourraient aussi bien provenir des vivants. Un médium une fois bien développé, s'expose en public, et on le suppose gouverné par quelque intelligence désincarnée, mais dans 9 cas sur 10, c'est l'*influence physiologique des assistants* qui produit cet état magnétique particulier nommé « Trance », car le discours est en harmonie avec la majorité des intelligences présentes, et dans une foule de cas traduit exactement les pensées d'individus qui se trouvent parmi les auditeurs. Mais pour es spirites ordinaires, ce discours est accepté comme

l'enseignement du monde des esprits. Que le lecteur se rappelle qu'un médium qui peut être influencé par un esprit, peut l'être tout aussi bien par une personne vivante et, par dessus tout, qu'une réunion publique est le centre le moins convenable à l'inspiration spirituelle qui émane des pures intelligences d'êtres humains élèves. Certes, c'est le plus souvent l'opposé, car cette inspiration est la *contre-partie morale* très concentrée d'un public en mélange.

Néanmoins, la communication des esprits désincarnés est un fait bien connu, mais les médiums capables d'être assez complètement soumis à l'influence de leurs « guides » (?) pour résister au pouvoir magnétique de leurs auditeurs sont non-seulement extrêmement rares, mais encore comme toute production physiologique anormale, ils sont rarement capables de permanence, ils brillent pendant un temps assez court d'un éclat rapide et complet, puis ils s'évanouissent et disparaissent comme un météore.

Si les terribles dangers de la médiumnité spirite étaient complètement compris par les spirites modernes, nous entendrions moins parler des médiums et de leurs trances oratoires. Celles-ci, d'ordinaire, offrent toutes la même uniformité stéréotypée comme un récit de perroquet, et